

**Département**  
Loire-Atlantique  
**Arrondissement**  
Saint-Nazaire  
**Canton**  
Saint-Nazaire 2

Commune de Trignac

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS**

**DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du Mercredi 25 janvier 2023

**DEL\_20230125\_12**

Nombre de Conseillers  
En exercice  
De présents  
De votants

**29**  
**24**  
**29**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq janvier,  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur AUFORT, Maire

**Etaient présents :**

Claude AUFORT - Dominique MAHE-VINCE - Jean-Louis LELIEVRE - Gilles BRIAND - Laurence FREMINET - Hervé MORICE - Denis ROULAND Sébastien WAIRY - Stanislas FONLUPT - Stéphanie BURNEL Eric MEIGNEN - Cécile OLIVIER - Benoît PICHARD - Laurence DUPONT Yannick BEAUVAIS - Jessica NICOLAS - Jean-Pierre LE CROM - Thierno DIALLO - Magali MACE - David PELON - Françoise HAFFRAY (départ à 19h30) - Didier NOUZILLEAU - Cécile NICOLAS - Michel CONANEC - Alain DESMARS

Objet :

**ZAC Océane - Ilot A4**  
**Création d'une**  
**nouvelle voie -**  
**Dénomination**

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

- Emilie CORDIER a donné son pouvoir à Laurence FREMINET
- Myriam LEROUX a donné son pouvoir à Claude AUFORT
- Elodie LEBOT a donné son pouvoir à Dominique MAHE-VINCE
- Françoise HAFFRAY a donné son pouvoir à David PELON (départ à 19h30)
- Aurélie LEGUNEHEC a donné son pouvoir à Michel CONANEC

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affichée à la porte de la Mairie le

**26 janvier 2023**

Et que la convocation avait été faite le

**18 janvier 2023**

**Absents :**

Madame Cécile NICOLAS a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Dans le cadre de la ZAC Océane, la Ville a confié la maîtrise d'ouvrage de 11 terrains libres de constructeurs entre la rue des acacias et la rue des frênes à Loire Atlantique Développement.

Cet aménagement entraine la création d'une nouvelle voie. Il est proposé au Conseil Municipal de dénommer cette voie rue des Sureaux.

Envoyé en préfecture le 27/01/2023

Reçu en préfecture le 27/01/2023

Publié le 27/01/2023

ID : 044-214402109-20230125-DEL\_20230125\_12-DE

 S<sup>2</sup>LO



VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 10 juillet 2020,

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme en date du 15 septembre 2022,

**LE CONSEIL MUNICIPAL  
APRES EN AVOIR DELIBERE  
DECIDE**

- **Article 1** : Valider la dénomination de la nouvelle voie entre la rue des acacias et la rue des frênes, rue des Sureaux.
- **Article 2** : Autoriser le Maire ou son représentant à signer tout document nécessaire à la bonne réalisation de cette délibération.

Voix pour	29
Voix contre	0
Abstentions	0



Pour extrait conforme  
Le Maire  
Claude AUFORT

Transmis à M. le Sous-Préfet le :

Reçu par M. le Sous-Préfet le :

Retour en Mairie le :

Publié ou affiché le :

Envoyé en préfecture le 27/01/2023  
Reçu en préfecture le 27/01/2023  
Publié le 27/01/2023  
ID : 044-214402109-20230125-DEL\_20230125\_12-DE

